



Visite d'un huissier

Par Melek

Bonjour,

Je voulais savoir est ce que un huissier quand il vient chez vous et que soit vous êtes absent ou bien vous n'avez pas ouvert est obligé de laisser un avis de passage dans la boîte à lettres

Ou bien il ne laisse rien dans la boîte à lettre et peut vous envoyer un recommandé 2/3 jours après ?

Cordialement

Merci de vos réponse

Par kang74

Bonjour

Si tant est qu'il y est un formalisme pour le contexte, celui dépend de l'action de l'huissier .

Donc face à face, avis de passage, LRAR, mail, sms, rien n'est impossible .

Par yapasdequoi

Bonjour,

Savez-vous la raison de cette visite ?

Si c'est pour vous remettre un document et que vous êtes absent, l'avis de passage permet de fixer la date de cette remise et de vous indiquer les modalités pour prendre connaissance de ce document.

Si c'est pour un constat, l'huissier ne laisse pas d'avis.

Pour une saisie ou une expulsion, ça dépend.

Par Melek

Bonsoir,

Alors, non je ne savais pas vraiment la raison de cette visite (mardi à 12h20)

Mais, est il normal que je reçois un recommandé d'un huissier (il me demande de venir à son étude pour retirer un acte de jugement) si ça aurait été la personne qui serait passer mardi il aurait dû laisser un avis de passage ?

Par contre, j'ai un autre soucis avec un autre huissier qui son dernier courrier simple était une convocation à aller à son étude et à la fin du courrier il dit que « passe cette date et sans autre avis, la saisie de vos biens mobilier sera pratiquée par l'administration à votre domicile, conformément aux textes en vigueur » peut il réellement saisir le mobilier il ne faut pas que je reçois un acte de commandement normalement ?

Je vous remercie de vos réponses

Par yapasdequoi

Vous avez sans doute d'autres ennuis que courir après des avis de passage.

Occupez vous surtout du fond du problème, notamment cette saisie qui peut avoir lieu si un jugement l'a autorisée.

Si vous devez retirer un document à l'étude allez-y ! L'huissier ne mord pas et surtout vous saurez mieux de quoi il s'agit.

Par Melek

Je sais bien que dans ma situation un avis de passage n'est pas important mais je voulais juste savoir si c'était un huissier ou une autre personne (contrôleur par exemple) qui venait frapper chez moi après l'autre acte je sais très bien ce que sait (c'est un jugement du tribunal de police malgré mon absence) mais merci de vos renseignements

Par Melek

Non je n'ai jamais eu de commandement de payer la somme et tant que j'en ai pas il n'a pas à saisir quoi que ce soit apparemment il dit pour menacer la personne

Par isernon

bonjour,

je pense que le document que veut vous remettre le commissaire de justice est justement le commandement de payer.

si vous ne réagissez pas, vous risquez de subir une SATD (saisie à tiers détenteur).

voir ce lien :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31716#:~:text=La%20SATDSATD%20%3A%20Saisie%20administrative,vous%20n'avez%20pas%20pay%C3%A9e.]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31716#:~:text=La%20SATDSATD%20%3A%20Saisie%20administrative,vous%20n'avez%20pas%20pay%C3%A9e.[/url]

salutations

Par yapasdequoi

Même si vous n'allez pas le chercher, le document est applicable puisque présenté par un huissier.
Ne faites pas l'autruche.

Par Melek

En fait, je m'exprime mal car comme j'essaie de vous expliquer il y a deux mois avant j'ai reçu par courrier simple une convocation à aller à l'étude d'un huissier car j'ai une dette. Et l'autre jour (mardi) j'ai eu une visite à 12h20 d'une personne (je n'ai pas ouvert car je pensais que c'était l'huissier qui venait voir si j'étais revenu de l'étranger) mais si ça aurait été lui il aurait sûrement laissé un avis de passage d'où ma question dans le premier message
Ensuite j'ai reçu un recommandé d'un autre huissier qui me demande de venir chercher un acte de jugement
Je cherchais juste à savoir qui était cette personne qui serait venu chez moi selon la logique et pas avoir des commentaires sur mes actes

Par yapasdequoi

S'il n'y a pas d'avis de passage, on ne peut pas deviner qui est venu chez vous.

Par Melek

Je n'ai pas dis ça non plus mais selon les informations je peux en déduire que ce n'était peut être pas un huissier ou alors il aurait beugue car pas d'avis de passage vous avez compris maintenant

Par Melek

Je n'ai pas dis ça non plus mais selon les informations je peux en déduire que ce n'était peut être pas un huissier ou alors il aurait beugue car pas d'avis de passage vous avez compris maintenant

Par kang74

Point de don de divination sur ce forum .

Je vous conseille dans un premier temps de chercher du côté des huissiers qui ont des informations à vous délivrer .

Il n'est jamais conseillé de ne pas vouloir en prendre connaissance si on ne veut pas, justement, être surpris par un huissier à 6h du matin, ou par une saisie sur compte .